

# Meulan le mag n°02



le mag n° 3  
septembre 2014

## édito

Chères Meulanaises, Chers Meulanais,

Toutes les communes de France appréhendent cette rentrée des classes 2014. Très peu d'entre elles ont mis en place l'année dernière la réforme des rythmes scolaires que toutes ont désormais pour obligation d'appliquer.

Les difficultés sont multiples et ont été identifiées par les retours d'expériences : la fatigue des enfants qui ne bénéficient plus d'une matière de repos en milieu de semaine, l'incompréhension des différents temps pour les parents, la réorganisation personnelle et professionnelle des familles, le bouleversement du temps pour les enseignants...

Les Villes, qui elles non plus n'ont rien demandé mais doivent se conformer à la loi, se heurtent également à d'importants obstacles. Elles proposent les horaires alors que ceux-ci concernent majoritairement du temps d'enseignement qui ne relève pas de leur responsabilité et doivent ainsi des interlocuteurs privilégiés, objets de toutes les critiques en cas de dysfonctionnement. Elles organisent des activités sur des temps périscolaires avec des financements départementaux et non pérennes. Elles recrutent des personnels d'encadrement sur des emplois à caractère précaire compte tenu du positionnement des activités dans la journée, du temps de travail limité, de la faible rémunération...

C'est une compétence supplémentaire que l'État transfère aux collectivités locales sans mettre à leur disposition les moyens de l'assumer et cela même alors qu'il renforce son engagement et la base de ses dotations.

Et l'intérêt de l'enfant dans tout ça ? Bonne rentrée à tous les Meulanais, petits et grands.



**Le Maire**  
Cécile ZAMBITOPOLSCU

### L'actu

## Une rentrée sous le signe des nouveaux rythmes scolaires

 Lundi	 Mardi	 Mercredi	 Jeudi
 Vendredi	 Samedi	 Dimanche	 Lundi

La réforme des rythmes scolaires s'impose à la Ville de Meulan-en-Yvelines à partir de la rentrée. Son application nécessite une nouvelle organisation pour les familles, pour les enseignants et pour les communes qui doivent prendre en charge les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) gérées par la modification des temps d'enseignement, notamment avec le mercredi matin travaillé.

La mise en place de la semaine de quatre jours et demi à l'école a nécessité de nombreuses réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs afin de définir l'articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire. L'agenda proposé est issu du large consensus de ces derniers mois et a reçu la validation des services académiques départementaux de l'Éducation nationale.

**p. 5** Sport : de l'air pour l'AMMÉ

**p. 6** Journées européennes du patrimoine

**p. 7** Environnement : célébration anti-tag

Document(s)

[Télécharger le magazine](#)